



communiqué

SEP 10 1991

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
RETOURNER A LA BIBLIOTHÈQUE N° DE MINISTÈRE

Le 16 août 1991

Date

Pour publication

LE CANADA REMET À SINGAPOUR UN PRÉAVIS DE RÉSILIATION DE L'ACCORD BILATÉRAL DE TRANSPORT AÉRIEN

La secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Barbara McDougall, et le ministre des Transports, l'honorable Jean Corbeil, ont annoncé aujourd'hui que le Canada a remis à Singapour un préavis d'un an visant la résiliation de l'Accord bilatéral de transport aérien.

Le Canada a posé ce geste en raison de l'inauguration, le 1^{er} juin, par Singapore International Airlines (SIA), d'un service transatlantique vers Toronto fortement axé sur le transport de passagers entre le Canada et l'Europe.

«La situation actuelle nuit aux transporteurs canadiens, a déclaré M. Corbeil. Bien que le Canada reconnaisse l'importance de maintenir des services aériens directs entre les deux pays, le gouvernement doit prendre cette mesure pour défendre les intérêts du Canada. Les 12 prochains mois permettront de renégocier un accord plus équitable.»

«Le Canada apprécie la qualité des relations qu'il entretient avec Singapour et souhaite que le différend actuel n'y porte pas atteinte, a déclaré Mme McDougall. Toutefois, le Canada entend demeurer ferme dans ce dossier. Ce problème doit être résolu à la satisfaction des deux parties.»

Le préavis de résiliation présenté par le Canada fait suite à plusieurs mois de consultations bilatérales infructueuses entre fonctionnaires, représentants des sociétés aériennes et ministres des affaires étrangères des deux pays. Au cours de ces consultations, le Canada a tenté, en vain, d'obtenir réparation du tort causé aux transporteurs canadiens par le nouveau service de SIA entre Toronto et Singapour via Amsterdam et Vienne.

Le but initial d'un tel service était d'offrir aux voyageurs se déplaçant entre le Canada et Singapour le choix entre une liaison